

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 6 novembre 2017**

**Objet**

**Maillage sportif –  
Autorisation de  
programme et  
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,  
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,  
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO  
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,  
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,  
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU  
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT  
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

**M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire indique que la Ville va mettre en place un ensemble d'équipements sportifs et ludiques destiné à développer le sport pour tous. Il est programmé l'installation de trois aires de fitness et jeux d'enfants, qui vont venir compléter les espaces de ce type déjà existants. Ces zones seront reliées entre elles en privilégiant des chemins existants et former un maillage, ensemble de parcours sportifs reliés, à travers la ville.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) le 29 mars 2016.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Maillage sportif - Opération n° 1505

<b>Autorisation de programme</b>	<b>125 000,00</b>
Réalisé 2016	0,00
Crédits de paiement 2017	18 000,00
Crédits de paiement 2018	107 000,00

Le positionnement des deux aires (jeux et fitness) sur la place Burlada ayant demandé une étude précise pour que soient respectées les périmètres de sécurité des différents appareils, seule la partie fabrication des matériels sera facturée en 2017. Les travaux ayant été recalés dans le temps vers la fin de l'année 2017, ils ne seront facturés qu'en début 2018. Les autres espaces à pourvoir seront déterminés avec les conseils de quartiers des Etangs et Dravemont dans le cadre de la Démarche Participative entamée par la Ville.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 25 octobre 2017;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 26 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

**PRECISE** que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,...).

**DIT** que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget primitif 2017 et que les crédits 2018 seront inscrits au budget primitif 2018.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>33</b>
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	